

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 novembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil à Alsting, le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. : MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FEISS André ; HULLAR Marie-Claude ; FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; CHARLES Amanda ; ARESU Estelle ; HUSSONG Alain ; WEISLINGER Jean-Léon ; FUTIKA Sophie ; HUSSONG Aurélie ; SCHERER Jean-Claude ; FERNANDEZ Audrey ; MULLER Daniel ; BUHR Jean-Claude ; MEYER-BOUDRAA Martine.

Absent excusé : MM. : ALLARD Manuel ; ZITT Dominique.

Absent non excusé : Mme : FLAUSS Béatrice.

Procuration : ALLARD Manuel à FERNANDEZ Audrey ; ZITT Dominique à WEBER Brigitte.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Monsieur FEISS André demande à rajouter au point III-1) concernant l'attribution de la chasse en complétant par avenant au futur bail les restrictions discutées telles que : zone non chassable sur un périmètre entre la rue de Palinges et la rue des Dahlias ; et d'instaurer un jour de non chasse.

I) FINANCES

1) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2024

Tout comme lors des années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie déjà en place. Cette dernière est souscrite auprès d'une banque afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante en vue d'honorer principalement nos dépenses d'investissement. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

Montant	300 000 €
Durée	du 1 ^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024
Taux d'intérêts	€ster flooré + marge de 1 %
Intérêts	Exact/360 jours. Payables à la fin de chaque trimestre civil, par débit d'office
Frais de dossier	300 € payables à la signature du contrat.
Commission de non utilisation	0,30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Le Conseil Municipal après discussions, à l'unanimité, décide de maintenir cette ligne de trésorerie pour 2024 et accepte les conditions proposées par la Caisse d'Epargne. Il autorise également le Maire à signer ce contrat.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recenser les projets communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2024.

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de proposer à ce titre les projets suivants :

- Projet 1 « Rénovation de la toiture du bâtiment rue de l'Ecole » pour un montant HT de 55 282,72 €.
- Projet 2 « Remplacement du bardage sur la salle sportive » pour un montant HT de 67 651,10 €.

Dans le cadre de la DETR 2024, nous avons aussi la possibilité de représenter des dossiers qui n'ont pas été retenues dans la programmation 2023. Ainsi Monsieur le Maire propose de représenter pour cette dotation « **La restauration du monument aux morts** » qui serait le projet n°3 pour un montant HT réactualisé de 22 463,10 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir les projets suivants et dans l'ordre comme défini, afin de transmettre les devis correspondants aux services de l'Etat et de bénéficier de la dotation.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) – PROGRAMME 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recenser les travaux communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) - Programme 2024.

Monsieur le Maire rappelle que cette dotation relève en partie de projets relatifs à la transition écologique.

De ce fait, il serait opportun de présenter pour cette dotation le remplacement de **l'éclairage du court couvert de tennis par des lampes LED**, dans le cadre des économies d'énergie.

Il est ainsi proposé de retenir comme projet n°1, ces travaux pour un montant HT de : 6 885 €.

De même, nous avons aussi la possibilité de représenter des dossiers qui n'ont pas été retenues dans la programmation 2023. Ainsi Monsieur le Maire propose de représenter pour cette dotation « **La mise en place d'une clôture autour du Clos du Verger et du city-stade** » qui serait le projet n°2 pour un montant HT réactualisé 11 681,86 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à formuler une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2023, de la façon suivante:

-Projet 1 « Remplacement de l'éclairage du court couvert de tennis par des lampes LED » pour un montant HT de 6 885 €.

-Projet 2 « Mise en place d'une clôture autour du Clos du Verger et du city-stade » pour un montant HT de 11 681,86 €.

II) URBANISME

1) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL-RUE DU BEAU SITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de Monsieur NAMANN et Madame BRANDT, résidant 11 rue du Beau Site, et souhaitant acquérir un terrain communal situé Section 7-Parcelle 286 et adjacent à leur terrain. Concernant la possibilité de cette vente, une demande d'avis des domaines a été envoyée le 26 octobre 2023, avec une réponse le 8 novembre 2023, estimant ce bien d'une superficie de 64 m² à 29,50€/m². Il est rappelé que les collectivités territoriales peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

Ainsi, Monsieur le Maire propose, la vente de ce terrain au prix de 50€ le m². En effet, étant donné que la valeur de son terrain initial augmentera de manière conséquente, il est décidé de réévaluer l'estimation des domaines.

Après discussions le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire pour la vente de ce terrain (parcelle 7 de la section 286) au prix de 50€ le m².

Les frais de notaire et de géomètre pour l'arpentage seront naturellement à la charge de l'acheteur. Le conseil Municipal autorise également le Maire à signer l'acte afférant à cette vente.

III) DIVERS

1) DEPOT D'ARCHIVES DE LA COMMUNE D'ALSTING AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MOSELLE.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en date du 25 mai 2023, le Conseil Municipal avait discuté des conditions de conservation des anciens documents en mairie, notamment de registres d'État-civil dont les plus vieux datent de 1690. Il est ainsi possible, pour les communes de plus de 2 000 habitants, de déposer certaines catégories de documents aux archives départementales et de les faire numériser.

Les documents ainsi numérisés seront consultables par tout le monde sur internet et permettrait d'éviter les recherches et manipulations au niveau de la commune et en même temps une meilleure conservation.

A noter que les registres resteront toujours la propriété de la Commune et le dépôt est de nature révocable.

Il convient dorénavant pour établir une convention de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 212-6 et L 212-12 du Code du Patrimoine,

VU L 1421-1 et L 1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est possible pour les communes de plus de 2 000 habitants de déposer certaines catégories de documents aux archives départementales,
Considérant que les documents pris en charge par le service départemental d'archives, restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,
Considérant que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),
Après délibération et à l'unanimité

- accepte le dépôt aux Archives départementales des archives suivantes :
 - Registres paroissiaux et d'état-civil, 23 vol. (1690-1900)
 - Tables décennales, 1 vol. (1792-1872)soit au total 24 registres (0,96 mètres linéaires),
- charge le maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents,
- autorise le maire à signer la convention relative au dépôt des archives anciennes et modernes de la commune aux Archives départementales.

IV) INFORMATIONS

1°) Prix location salle du Clos.

Après présentation de Monsieur STAUB Martial, en amont du budget 2024, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour augmenter de 100€ (grange et salle) et 50€ (grange) les tarifs de location du Clos du Verger pour les personnes extérieures à la commune (associations extérieures : 350 € la grange et 900€ les 2 salles / personnes extérieures : 550€ la grange et 1 400€ les 2 salles / société extérieure : 750€ la grange et 1 800€ les 2 salles).

Il est aussi convenu de changer les contrats pour mettre en place un chèque de caution (300€) pour la vaisselle. Ce chèque sera encaissé dès que la vaisselle doit être relavée.

2°) Divers.

- Le 11 décembre 2023 à 18h00, une commission élargie est prévue afin de discuter sur le devenir du site de l'ancienne école maternelle.
- Le 7 décembre 2023 à 19h00 commission de l'information pour la mise en forme du bulletin municipal.
- Pour rappel l'exposition artistique aura lieu les 13 et 14 janvier 2024.
- Le 19 janvier 2024, une remise de médailles départementales (agents et élus) sera organisée. Une invitation suivra.

La séance a été levée à 19h50
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire,

